**Demande d’aide au fonctionnement**

 **2022**

**Nom de l’association :**

**Où et quand renvoyer le dossier ?**

Le dossier est à renvoyer **au plus tard le mercredi 24 novembre 2021**

en mairie au service Vie Associative ou par mail à vieassociative@juvignac.fr

# Direction de la Culture, de la Vie Associative et de l’Evènementiel

Assistant : **Jérôme TALBOT**

Demandes de salles, rendez-vous, relais d’information

 04 67 10 42 43 et jerome.talbot@juvignac.fr

Responsable : **Willy MINEC**, *Responsable Vie Associative*

 Accompagnement de projets, structuration, subventions

 04 67 10 40 36 et willy.minec@juvignac.fr

**DEMANDE D’AIDE AU FONCTIONNEMENT**

Cette subvention est une aide financière de la commune à l’exercice de l’activité courante de l’association.

**DESCRIPTION DE L’AIDE**

* Elle est réservée aux associations juvignacoises (siège social sur la commune) ou partenaires ;
* Elle ne peut représenter plus de 20% du budget prévisionnel de l’association ;
* Elle est plafonnée à 5 000€ ;
* Elle ne pourra être revue à la hausse ;
* Elle ne peut pas être accordée si l’association détient une épargne correspondant à 1,5 fois le montant demandé ;
* 75% de l’aide sera versé au vote, 25% après présentation du bilan moral et financier **avant le 22/01/2022 ;**
* Si le bilan financier de l’association est inférieur de plus de 10% au budget prévisionnel présenté, l’aide sera diminuée au prorata ;

**POUR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES (catégorie 4) :**

Pour les associations caritatives ayant leur siège ou ayant une antenne active sur JUVIGNAC, il vous est proposé une aide forfaitaire de 200€.

**RENSEIGNER CI-DESSOUS LE MONTANT DE L’AIDE QUE VOUS DEMANDEZ**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Valeur du budget prévisionnel déclaré dans****la Fiche de Renseignements 2022** | € |  |
|  |
| **Montant de l'aide au fonctionnement demandée** | € |  |
|  |
| **Pourcentage de l'aide demandée par rapport au budget prévisionnel** | % |  |

# DÉCLARATION SUR L’HONNEUR

# à remplir obligatoirement

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l’association :

* certifie que l’association est régulièrement déclarée ;
* certifie que l’association est en règle au regard de l’ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
* certifie exactes et sincères les informations du présent dossier ;
* demande une aide de fonctionnement de : €
* précise que cette subvention, si elle est accordée, doit être versée au compte bancaire de l’association.

Fait, le à

Signature

**RAPPEL** :

*« Toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délègues de la commune qui a accordé cette subvention. Les associations qui ont reçu dans l’année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l’autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l’exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.*

*(article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales) ».*

*« Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier ».*

# PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

**CE QU’IL FAUT POUR INSTRUIRE VOTRE DEMANDE D’AIDE**

* Être éligible (cf. le dossier « Notice 2021 ») ;
* Avoir rempli la Fiche de Renseignement 2022 ;
* Remplir ce dossier dans son intégralité ;
* Avoir déjà signé la charte de la Vie Associative.

**SI VOUS N’AVEZ JAMAIS DEMANDÉ D’AIDE OU DE CRÉNEAUX**

[ ]  Le procès-verbal de la dernière assemblée générale comprenant :

* Le bilan moral
* Le bilan financier

*(possibilité de télécharger nos modèles sur le site de la ville)*

[ ]  Les statuts déclarés en un seul exemplaire ;

[ ]  La liste des personnes chargées de l’administration de l’association (composition du conseil, du bureau, …).

[ ]  Un relevé d’identité bancaire (RIB), portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

[ ]  Si le présent dossier n’est pas signé par le représentant légal de l’association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

[ ]  Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un.

[ ]  La charte de la Vie Associative signée.

**SI VOUS AVEZ DÉJÀ FAIT UNE DEMANDE** **D’AIDE OU DE CRÉNEAUX**

[ ]  Le procès-verbal de la dernière assemblée générale comprenant :

* Le bilan moral *(possibilité de télécharger nos modèles sur le site de*
* Le bilan financier *de la ville*

[ ]  Un exemplaire des statuts approuvés, **s’ils ont été modifiés depuis le dépôt d’une demande initiale.**

[ ]  La listedes personnes chargées de l’administration de l’association **si elle a été modifiée**.

[ ]  Un relevé d’identité bancaire de l’association (RIB) **s’il a changé,** portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

[ ]  Si le présent dossier n’est pas signé par le représentant légal de l’association, le pouvoir de ce dernier au signataire.

[ ]  Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un